



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

PÔLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES
SYSTEMES AGRICOLES D'AFRIQUE CENTRALE



ATELIERS NATIONAL DE SENSIBILISATION ET D'APPROPRIATION DES ACQUIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES DU PROGRAMME SEMENCIER REGIONAL DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC

COMPTE RENDU DE L'ATELIER

L'an deux mille vingt et un et le 26 août, s'est tenu dans la Salle des Actes du Palais de la CEMAC à Bangui en République Centrafricaine, « l'atelier national de sensibilisation et d'appropriation des acquis et textes réglementaires du programme semencier régional dans les pays membres de la CEMAC ».

Organisé par la Commission de la CEMAC à travers son Département des Infrastructures et du Développement Durable (DIDE) en collaboration avec le PRASAC et la FAO, cet atelier avait pour objectif global de d'informer et de sensibiliser les Etats sur les activités du programme semencier régional en vue de susciter leur intérêt à la poursuite de la mise en œuvre des activités du programme et le développement des politiques nationales semencières. De façon spécifique, il s'agissait de :

- capitaliser les acquis du programme semencier régional ;
- vulgariser les textes réglementaires semenciers pour leur appropriation par les pays ;
- informer les différents acteurs de la filière sur les engagements des Etats dans la mise en œuvre du PSR ;
- sensibiliser les partenaires techniques et financiers sur l'importance du programme pour la sous-région.

Au totalpersonnes, provenant des ministères techniques (Agriculture, Recherche scientifique, Eaux et forêts, etc.), du système national de recherche agricole, des organisations nationales de producteurs, des ONG de développement rural, du Secteur Privé et des Partenaires Techniques et Financiers, ont participé à cet atelier.

Présidé par le Dr Abel KPAWILINA-NAMKOISSE, Chargé de mission des politiques agricoles, stratégie et prospective, Représentant le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, l'atelier s'est déroulé en deux phases : la cérémonie d'ouverture et la phase technique.

1. La cérémonie d'ouverture

Trois interventions ont ponctué cette partie : les mots de bienvenue du représentant du Directeur Général de l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA), l'allocution de Madame la Directrice de l'Agriculture du Développement Rural et de l'Environnement à la Commission de la

CEMAC et le discours d'ouverture du Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).

C'est M. Félix ALLAH BAREM, Directeur département de technologie et biotechnologie, et Délégué National du PRASAC en Centrafrique, qui a prononcé le mot de bienvenue au nom du Directeur Général de l'ICRA. Dans son propos, il s'est réjoui de l'organisation de cet atelier à Bangui et demandé à la délégation de la DADRE et du PRASAC de se sentir chez eux en terre centrafricaine.

Dans son allocution, Madame Nancia ADA NLANG, Directrice de la DADRE, après avoir rappelé les objectifs de l'atelier a remercié les participants et les partenaires de leur présence à cette rencontre. Elle a ensuite loué leur engagement dans le domaine de la production et de la commercialisation de la semence, ce qui permettra d'augmenter substantiellement la productivité agricole. Elle a enfin espéré que les outils acquis lors de l'atelier puisse contribuer davantage à la consolidation des connaissances participants dans ce domaine.

A la suite Madame la Directrice de la DADRE, le Représentant le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, le Dr Abel KPAWILINA-NAMKOISSE, est intervenu pour prononcer le discours d'ouverture. Il s'est tout d'abord appesanti sur l'un des points essentiels de l'atelier, notamment celui de faire le point des avancées réalisées au niveau national dans la mise en œuvre des recommandations par la RCA et de la satisfaction de ses engagements dans le cadre de ce programme, et s'est dit convaincu, au vu de la diversité et de la qualité des experts mobilisés, que les échanges permettront d'atteindre les objectifs fixés. Il a ensuite rassuré la CEMAC et les partenaires que le Gouvernement centrafricain mettra tout en œuvre pour assurer une meilleure appropriation par les différents acteurs du système national de recherche agricole, des acquis et textes réglementaires du programme semencier que la CEMAC va mettre à sa disposition. Le Dr Abel KPAWILINA-NAMKOISSE a par ailleurs souligné que les textes réglementaires mis à disposition seront contextualisés, afin de trouver une meilleure articulation avec les textes élaborés au niveau national par le Ministère en charge de l'agriculture, notamment la Loi portant réglementation des semences végétales et animales en République Centrafricaine et l'arrêté fixant les conditions temporaires d'importation et de distribution d'intrants, matériels agricole, vétérinaire et halieutique en RCA. Il a également signalé que des efforts restaient à faire en ce qui concerne les critères d'identification des semences en RCA, la mise en place d'un cadre d'homologation des semences et l'élaboration de la Loi régissant des importations intrants agricoles, pour lesquels le MADR sollicite l'appui de la FAO, de la CEMAC et du PRASAC en vue de faire aboutir le processus pour harmoniser le cadre général. Il a poursuivi son propos en soulignant l'importance des semences de qualité comme élément stratégique de nos systèmes de production agricole, qui doivent se moderniser pour relever le défi de la sécurité alimentaire et en invitant chaque maillon de cette chaîne de valeur semence à tout mettre en œuvre pour migrer vers une agriculture de qualité basée sur une semence de qualité. C'est après avoir remercié la Commission de la CEMAC et le PRASAC pour la qualité du travail abattu en faveur de la mise place d'un cadre semencier au niveau régional, puis la FAO pour son appui à la réalisation de ce programme, qu'il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

Après les différentes allocutions, Madame la Directrice de l'Agriculture du Développement Rural et de l'Environnement à la Commission de la CEMAC a remis officiellement au Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural un lot de 969 documents du « Programme semencier régional » destinés au Gouvernement centrafricain, constitués d'un recueil des textes et projets de textes réglementaires harmonisés réglementant de la zone CEMAC, et d'un catalogue zéro, des espèces et variétés de cultures vivrières d'intérêt communautaire en zone CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a pris fin avec une photo de famille.

2. La phase technique

Deux exposés ont été présentés par le Consultant M. Robert PONG BALET, à savoir : « Présentation globale du programme : les différentes réalisations et les produits obtenus, Etat des lieux du pays » et « Rappels des recommandations et Engagements du pays ».

Exposé 1 : Présentation globale du programme : les différentes réalisations et les produits obtenus, Etat des lieux du pays

Cet exposé a été l'occasion pour le Consultant un aperçu général du processus d'élaboration du programme sous régional du développement du secteur semencier entamé en 2006 avec l'appui de la FAO, suite au constat par l'Institution d'une faible productivité agricole dans la sous-région, faire un état de mise en œuvre du programme, exposer le processus de validation, d'approbation et d'adoption des textes réglementaires par les experts pays, les ministres de l'agriculture des états membres et le conseil des ministres de la CEMAC, et d'évoquer la poursuite du processus de mise en œuvre du programme.

Du programme semencier régional il faut retenir que son objectif global est de contribuer au renforcement de la nutrition et de la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté dans l'espace CEMAC, à travers la création de systèmes semenciers efficaces, et à une meilleure application des biotechnologies dans le secteur semencier. Il comprend neuf (9) objectifs spécifiques qui sont :

- 1- Harmoniser les lois et réglementations semencières au niveau régional ;
- 2- Promouvoir la mise en place d'un marché régional ;
- 3- 3- Elaborer des politiques semencières nationales et adopter des réglementations semencières adaptées et autres mesures idoines en faveur du développement du secteur semencier ;
- 4- Promouvoir la mise au point de variétés améliorées des cultures vivrières importantes de la sous-région ;
- 5- Promouvoir des systèmes de production semenciers efficaces et l'utilisation de la semence de qualité par les agriculteurs ;
- 6- Promouvoir et renforcer le rôle du secteur privé ;
- 7- Renforcer les capacités humaines des acteurs du secteur semencier ;
- 8- Mettre en place un système de financement et de crédit durable pour développer et soutenir le secteur semencier ;
- 9- Mettre en place un système d'information standardisé efficace et accessible sur la base de données fiables et actualisées sur le secteur semencier dans la zone CEMAC.

Les résultats attendus sont également au nombre de neuf (9), à savoir :

- 1- Les politiques semencières, les cadres juridiques et réglementations sont harmonisés au niveau régional ;
- 2- Les circuits de commercialisation et de distribution dans la région sont améliorés ;
- 3- Les politiques nationales semencières en faveur du développement du secteur semencier sont développées dans les 6 pays de la CEMAC ;

- 4- Les programmes de création variétale et de développement de technologies de production sont renforcés ;
- 5- Les techniques de production des semences sont connues et maîtrisées par les professionnels et agriculteurs du secteur ;
- 6- Les entrepreneurs semenciers (groupements de producteurs, individuels) sont renforcés, organisés et en mesure de satisfaire les demandes en semences de qualité ;
- 7- Des programmes de formation appropriée dans le cadre d'un processus intégré de renforcement des capacités des acteurs du secteur semencier, sont élaborés et exécutés ;
- 8- Des mécanismes nationaux et régionaux sont mis en place pour soutenir le secteur semencier dans la sous-région ;
- 9- Les systèmes d'information et de suivi du commerce de semences dans la région sont La mise en œuvre de ce programme, a démarré en 2010. Elle a mobilisé des Experts nationaux et internationaux ainsi que les différents acteurs nationaux et régionaux de la filière semencière substantiellement améliorés.

Démarré en 2010, la mise en œuvre de ce programme qui a mobilisé des Experts nationaux et internationaux ainsi que les différents acteurs nationaux et régionaux de la filière semencière a abouti à l'élaboration des documents ci-après : i) Projets des textes réglementaires semenciers portant harmonisation des règles régissant la production, le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences et plants en zone CEMAC ; ii) Règlement d'exécution portant création et organisation du Catalogue zéro des espèces et variétés de cultures vivrières d'intérêt communautaire en zone CEMAC ; iii) Règlement d'exécution portant création, composition et fonctionnement du Conseil Régional semencier en zone CEMAC ; et iv) Catalogue zéro des espèces et variétés des cultures vivrières d'intérêt communautaire en zone CEMAC.

L'ensemble des documents a été validé au cours des ateliers sous régionaux organisés par la Commission, le PRASAC avec l'appui technique de la FAO, dans le cadre d'un processus de validation placés sous la supervision juridique et technique de ces trois institutions. Il convient de souligner que l'adhésion des autorités politiques des pays de la CEMAC à ce programme a été manifestée par la tenue de la réunion ad hoc des Ministres en charge de l'agriculture des Etats membres de la CEMAC et qu'en dehors de l'appui de la FAO, le Programme, dont le budget initial était estimé à 21 669 500 \$ EU (soit environ 11 918 225 000 F CFA), jusqu'à ce jour n'a jamais bénéficié de l'appui financier d'un autre partenaire extérieur.

En complément de la présentation du Consultant, Mme la Directrice de l'Agriculture a exprimé son inquiétude para rapport à l'absence de réaction de la FAO à ses courriers depuis que le responsable du dossier à la Représentation régionale est décédé. En réponse à cette inquiétude, le représentant de la Représentante de la FAO en Centrafrique après s'être réjoui de la délivrance de ce « bébé commun », a affirmé avoir pris note de cette question et promis de revenir à la Commission après s'en être référé à sa hiérarchie pour des réponses idoines.

A la suite de cette présentation, plusieurs participants ont été fait des commentaires et exprimé un certain nombre de préoccupations, ainsi que quelques questions de précision. Les préoccupations ont été respectivement formulées par la Chambre d'agriculture et l'ICRA et concernent notamment :

- le résultat 6 qui vise l'organisation et le renforcement des entrepreneurs semenciers qui ne cible surtout que les groupements de producteurs sans faire mention des coopératives, alors que ceux-ci ont démontré leur incapacité et ;
- le retard accusé par l'espace CEMAC qui n'est qu'au niveau zéro de son catalogue des espèces et variétés des cultures vivrières d'intérêt communautaire, alors qu'à l'espace

UEMOA/CEDEAO on est déjà à la troisième version avec beaucoup d'échanges de matériels génétiques.

Pour les questions de précision, elles ont été posées par le représentant de la DUE, qui voulait savoir à quels niveaux interviennent les mécanismes nationaux dans le processus de validation des documents produits et si des dispositions ont été prises pour intéresser d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) au programme.

En réponse à la préoccupation sur la non implication des entreprises coopératives, l'atelier a jugé nécessaire de formuler une recommandation afin de mettre l'accent sur les sociétés coopératives dans la chaîne de valeur semencière pour pallier les insuffisances des groupements de producteurs. Quant à la remarque sur l'avance de la zone UEMOA par rapport à celle de la CEMAC sur la production du catalogue des espèces et variétés des cultures vivrières d'intérêt communautaire, l'atelier a estimé que cela découlait du faible niveau de mobilisation financiers de la CEMAC auprès des Etats pour la mise en œuvre de ses programmes.

Aux questions du représentant de la DUE, l'équipe de la CEMAC et de la DUE ont souligné qu'il s'agissait d'un processus itératif dans lequel les mécanismes nationaux interviennent à tous les niveaux et que les partenaires de l'UE et du Japon avaient été sollicités par la CEMAC sans réponse favorable, leurs centres d'intérêt étant orientés dans d'autres secteurs. Le Représentant de la DUE a profité de cette occasion pour signaler que le financement de l'agriculture faisait désormais partie du nouveau processus en cours.

Exposé 2 : Engagements des Etats dans la poursuite de mise en œuvre du PSR

Au cours de cet, il a été présenté les sept (7) engagements validés lors de la Réunion ah doc, des Ministres en charge de l'Agriculture des pays membres de la CEMAC ainsi que les responsables de mise en œuvre et s'est poursuivi par l'intervention des invités, pour faire le point des avancées réalisées au niveau national dans la mise en œuvre des recommandations par la RCA et la satisfaction des engagements pris par le pays dans le cadre de ce programme.

Pour la réalisation de ces sept engagements qui vont de l'objectif spécifique (OS) 3 à OS 9 en RCA, il ressort ce qui suit :

Objectif spécifique	Niveau de réalisation	Observations
<p>OS3- Elaborer et adopter des politiques semencières nationales, des normes et réglementations adaptées en vue du développement du secteur semencier national et régional (MINAGRI et PTF)</p>	<p>Pas de document de politique semencière disponible en RCA.</p>	<p>Il existe un document de politique agricole élaboré notamment avec l'appui de de la Banque Mondiale et de la FAO, appuyé par un projet de Loi d'orientation agricole qui attend d'être adopté par l'Assemblée nationale. Dans ce document un accent particulier a été mis sur le système semencier et tout ce qui va avec. Il existe également une Loi portant réglementation des semences végétales et animales en République Centrafricaine, grâce à laquelle l'Office national des semences a été créé. A cela il faut ajouter deux arrêtés dont l'un fixe les conditions temporaires</p>

		<p>d'importation et de distribution d'intrants, matériels agricole, vétérinaire et halieutique en RCA. Enfin, une Loi devant modifier le statut de l'ICRA pour l'élever au rang d'Office, en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale.</p> <p>Plusieurs initiatives ont été prises avec les PTF pour assoir un systèmes semencier dynamique, dont celle de la mise en place d'une plateforme semencière.</p> <p>Il se pose toutefois un problème de coordination de ces initiatives. Recommandation : Mettre en place une structure de coordination des initiatives au niveau du ministère pour mieux les canaliser.</p>
<p>OS 4- Renforcer et promouvoir la mise au point de variétés améliorées des cultures vivrières importantes de la sous-région (MINAGRI, MINIFI et PTF)</p>	<p>RAS</p>	<p>ICRA surtout consacré à la réintroduction des variétés déjà adaptées en RCA. Un projet est en cours avec l'appui de l'AEA, pour la mise en place d'un dispositif de recherche par l'Université de Bangui, afin de développer par la technique de mutagénèse, quelques variétés de maïs résistantes à la chenille légionnaire d'automne.</p> <p>Regret que l'UB ne soit pas cité parmi les institutions impliquées dans la mise en œuvre des activités pour la réalisation de cet objectif.</p> <p>Recommandation : Intégrer l'Université de Bangui et le Ministère de l'élevage dans le processus pour plus de visibilité et la prise en compte de la semence pour l'alimentation animale.</p>
<p>OS 5- Promouvoir des systèmes de production semenciers efficaces, et l'utilisation de la semence de qualité par les agriculteurs (MINISTERES : AGRICULTURE, ECONOMIE ET FINANCES, INSTITUTS DE RECHERCHE, CHERCHEURS, OBTENTEURS PRIVES)</p>	<p>Système en pleine restructuration. Les principaux acteurs existent de la base jusqu'au sommet (ICRA, Université de Bangui, ONACEM, ACDA, Chambre d'Agriculture, REPROSEM (Réseau des producteurs de semences...)).</p>	<p>Constat que les groupements ont des limites.</p> <p>Il existe de nombreuses contraintes, notamment la spéculation sur les prix des semences, du fait de l'absence de structure de contrôle, la mauvaise structuration du REPROSEM, la mauvaise connaissance des semences par les producteurs centrafricains qui entraîne la prolifération des structures informelles (70% du marché).</p> <p>Recommandation formulée à la Chambre d'agriculture et à l'ACDA pour</p>

		<p>accélérer la restructuration des organisations afin de les rendre efficaces.</p> <p>Constat que l'ONASEM n'est pas assez opérationnel et qu'il n'y a pas de structure de création et de conservation pour éviter la dégénérescence des semence (absence de banque de gène).</p> <p>Recommandation : Renforcer les capacités institutionnelles de l'ICRA dans les domaines de la création et de la conservation variétale.</p>
<p>OS 6- Promouvoir et renforcer le rôle du secteur privé dans la filière semencière (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, CONSEIL AGRICOLE ET RURAL)</p>	<p>Rien de concret pour le moment à ce niveau</p>	<p>ALIMA n'est actuellement qu'à ses débuts avec des activités qui se résument à l'achat de semences à l'ICRA mais pas de production de semences à proprement parlé.</p> <p>En guise de recommandations : Sensibiliser les entrepreneurs privés à l'intéresser à la filière rémunératrice des semences.</p> <p>créer des conditions propices pour permettre aux entrepreneurs de s'intéresser à cette filière porteuse des semences.</p>
<p>OS 7- Renforcer les capacités humaines des acteurs du secteur semencier (MINISTERE AGRICULTURE)</p>	<p>Absence d'un véritable programme de renforcement des capacités humaines des acteurs semenciers.</p> <p>Cependant, des efforts sont en train d'être déployés à travers la formation de quelques cadres en master et doctorat (5 bourses de thèse et 5 de master octroyés), 4 cadres de l'ICRA actuellement en master de protection des plantes à l'Université de Bangui. Possibilité de 2 bourses de thèse et une de master disponible à la FAO. Idem au niveau de l'AEA avec deux bourses de thèse (1 UB et 1 ICRA).</p> <p>Pour les autres acteurs, les capacités des réseaux ont été renforcées sur la commercialisation des semences. Des formations de</p>	<p>Masse critique des chercheurs trop faible et souvent vieillissante.</p> <p>Trop de personnel technique par rapport à ceux de conception, capables d'élaborer des protocoles de recherche. Les seuls disponibles sont à l'Université de Bangui.</p> <p>Recommandation : Etablir un cadre de collaboration et améliorer la communication entre les SNRA pour faciliter la circulation d'informations et la collaboration entre chercheurs.</p>

	<p>recyclage leur sont dispensées régulièrement par l'ONASEM, l'ICRA et l'ACDA.</p> <p>Révision du statut des chercheur en cours pour attirer des ressources humaines compétentes.</p>	
<p>OS 8- Mettre en place un système de financement et de crédit durable pour développer et soutenir le secteur semencier (CEMAC, MINISTERE DE L'AGRICULTURE)</p>	<p>Il existe un dispositif dans la loi semencière, notamment le fonds de développement agricole, permettant le financement du système. Ces fonds ne sont pas mobilisés.</p>	<p>Constat que seulement 2% du Budget sont affectés à l'agriculture, alors que le protocole de Maputo en prévoit 10%.</p> <p>Recommandation : Initier un plaidoyer pour un engagement du Gouvernement centrafricain en faveur du système semencier.</p>
<p>OS 9- Mettre en place un système d'information fiable (CEMAC MINISTERE DE L'AGRICULTURE)</p>	<p>Rien n'a encore été fait au niveau national.</p>	<p>La seule action en cours concernent le renforcement des capacités matériels de la direction des statistiques agricoles en tablettes dotées de systèmes Toolbox pour la collecte d'informations et la cartographie servant à la production de l'annuaire statistique agricole.</p> <p>Recommandation : Formaliser la plateforme semencière nationale pour servir de cadre d'échange d'informations sur les semences.</p>
<p>Autre engagement- Encourager la jeunesse à s'impliquer dans le développement du secteur semencier</p>	<p>De nombreuses initiatives ont été prises dans ce domaine en faveur des jeunes, notamment des séries de formations en agriculture en faveur des jeunes avec remise des kits, mises en œuvre par le Haut-Commissariat à la Jeunesse Pionnière Nationale dans le cadre de la démobilisation des anciens combattants, avec des volets sur la production et la commercialisation des semences.</p> <p>Il faut également citer le Programme d'appui à la reconstitution des communautés à la base, qui intègre l'aspect semence.</p>	<p>Les résultats sont peu probants du fait de de l'absence d'appropriation des initiatives par les jeunes et l'inefficacité et/ou de l'absence d'un système efficace de suivi.</p> <p>Recommandations : Renforcer la sensibilisation des jeunes pour leur permettre de prendre conscience de l'intérêt économique de l'agriculture en général et particulièrement de la production des semences ; Mettre en place un système de suivi efficace des jeunes formés pour limiter les cas de déperdition.</p>

A l'issue des débats, l'atelier a formulé les recommandations suivantes à l'attention du Gouvernement, de l'ACDA et de la Chambre d'agriculture.

Au Gouvernement :

1. Mettre en place une structure de coordination des initiatives au niveau du ministère en charge de l'agriculture pour mieux les canaliser les initiatives permettant d'asseoir un systèmes semencier dynamique.
2. Intégrer l'Université de Bangui et le Ministère de l'élevage dans le processus pour plus de visibilité, la prise en compte de la semence pour l'alimentation animale, le Renforcement et la promotion de la mise au point de variétés améliorées des cultures vivrières importantes de la sous-région.
3. Renforcer les capacités institutionnelles de l'ICRA dans les domaines de la création et de la conservation variétale, pour la promotion des systèmes de production semenciers efficaces, et l'utilisation de la semence de qualité par les agriculteurs.
4. Créer des conditions propices pour permettre aux entrepreneurs de s'intéresser à cette filière porteuse des semences.
5. Etablir un cadre de collaboration et améliorer la communication entre les SNRA pour faciliter la circulation d'informations et la collaboration entre chercheurs pour une meilleure synergie entre acteurs du secteur semencier.
6. Initier un plaidoyer pour un engagement financier durable du Gouvernement centrafricain en faveur du système semencier.
7. Formaliser la plateforme semencière nationale pour servir de cadre d'échange d'informations sur les semences.
8. Renforcer la sensibilisation des jeunes pour leur permettre de prendre conscience de l'intérêt économique de l'agriculture en général et particulièrement de la production des semences.
9. Mettre en place un système de suivi efficace des jeunes formés pour limiter les cas de déperdition.

A l'ACDA et à la Chambre d'agriculture :

10. Accélérer la restructuration des organisations afin d'accroître leur efficacité dans le domaine de la production semenciers et de l'utilisation de la semence de qualité.

L'atelier qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance a pris fin à 13h45.

Fait à Bangui, le 27 août 2021

Le Directeur Scientifique du PRASAC

DR Guy-Florent ANKOGUI-M'POKO